

Déclaration des femmes élues de l'APNQL et de Femmes Autochtones du Québec sur la protection et la sécurité des femmes et des enfants des Premières Nations et de tous les membres de nos nations (23 février 2017)

WENDAKE, QC, le 8 mars 2017 /CNW Telbec/ - Conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les femmes et les enfants des Premières Nations doivent être pleinement protégés contre toutes les formes de violence.

Les femmes élues de l'APNQL et Femmes Autochtones du Québec unissent leurs voix et déclarent solennellement que le principe de tolérance zéro s'applique à toutes les formes de violence, peu importe par qui elles sont commises, à l'égard des femmes et/ou des enfants des Premières Nations ainsi que tous les membres de nos nations.

Conformément à la Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations telle que signée le 10 juin 2015 à Essipit et initiée par la table des chefs de l'APNQL :

- Tous les enfants des Premières Nations ont le droit inhérent d'être protégés et surveillés pour assurer leur sécurité et leur santé;
- Chaque enfant a le droit d'être à l'abri des sévices physiques et psychologiques et d'être protégé contre la violence sexuelle et l'exploitation sexuelle;
- Nos enfants ont le droit d'être à l'abri de toute forme de violence, et ce, peu importe par qui elle est commise;
- Le respect de ces droits est fondamental à l'apprentissage de leur histoire, leur culture, leur langue et leurs traditions spirituelles, ainsi que pour leur développement sain et sécuritaire.

Pour préserver l'intégrité collective de la table des chefs de l'APNQL et pour assurer notre responsabilité de promouvoir la défense des droits et des intérêts des membres que nous représentons, les femmes élues et Femmes Autochtones du Québec déclarent que tout(e) élu(e) visé(e) par des allégations de violence soutenues par une plainte ou par des accusations de violence à l'égard d'enfants et/ou de femmes ou à l'égard de tout membre de nos nations devrait se retirer de la table des chefs de l'APNQL, par souci d'éthique, d'intégrité et de respect, notamment pour la communauté qu'il (elle) représente, et ce, jusqu'à ce que l'accusation soit retirée ou qu'un jugement soit rendu.

Les femmes élues de l'APNQL et Femmes Autochtones du Québec déclarent être unies et solidaires du devoir de transmettre, d'enseigner et de préparer nos enfants à assumer leurs rôles productifs et honorables au sein de la société et que, pour accomplir ce devoir, les enfants doivent pouvoir compter

sur leur communauté en toute confiance et sécurité. Elles déclarent également que les enfants ont le droit de vivre dans des collectivités saines, autonomes et exemptes de violence et propices à leur développement.

SOURCE Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

Renseignements : Cheffe Adrienne Jérôme : adrienne.jerome@lacsimon.ca (français), Cell. : 819 860-9937; Cheffe Karen Loran : chief.karen.loran@akwesasne.ca (anglais), Cell. : 613 363-0968

LIENS CONNEXES
www.apnql-afnql.com

FORFAITS PERSONNALISÉS

Jetez un coup d'œil sur nos forfaits personnalisés ou créez le vôtre selon vos besoins de communication particuliers.

Commencez dès aujourd'hui .

ADHÉSION À CNW

Remplissez un formulaire d'adhésion à CNW ou communiquez avec nous au 1-877-269-7890.

RENSEIGNEZ- VOUS SUR LES SERVICES DE CNW

Demandez plus d'informations sur les produits et services de CNW ou communiquez avec nous au 1-877-269-7890.